

Conditions d'admission au collège

Selon la loi de 2009

Après la 10CO

**Année réussie avec une moyenne générale minimale de 4,5
et
quatre niveaux I, dont trois à 4,5 au moins
et
aucune note insuffisante dans les branches à niveaux**

L'élève qui ne satisfait pas à ces exigences dans une des quatre branches à niveaux, peut se présenter à un examen complémentaire pour une seule branche, organisé par le Département.

Inscription au secrétariat du CO.

Après la 11CO

Avec 4 niveaux I	Avec 3 niveaux I et 1 niveau II
- Diplôme réussi	- Diplôme réussi - Le niveau II réussi à 5 au moins

Si l'élève a réussi l'année et n'atteint pas ces conditions dans une seule des disciplines à niveaux, il ou elle peut se présenter à un examen complémentaire dans la discipline concernée. Cet examen est organisé par le Département.

Inscription au secrétariat du CO.

Conditions d'admission EC

Conditions d'admission ECG

Diplôme réussi avec :

4 niveaux I
dont 3 \geq 4.0

4 niveaux I
dont 3 \geq 4.0

3 niveaux I et 1 niveau II
dont 2 niveaux I \geq 4.0
et 1 niveau II \geq 4.5

3 niveaux I et 1 niveau II
dont 2 niveaux I \geq 4.0
et 1 niveau II \geq 4.5

2 niveaux I et 2 niveaux II
2 niveaux I \geq 4.0
1 niveau II \geq 5.0
et 1 niveau II \geq 4.5

2 niveaux I et 2 niveaux II
dont 1 niveau I \geq 4.0
et 1 niveau II \geq 5.0
et 1 niveau II \geq 4.5

1 niveau I et 3 niveaux II
1 niveau I \geq 4.0
2 niveaux II \geq 5.0
et 1 niveau II \geq 4.5

1 niveau I et 3 niveaux II
2 niveaux II \geq 5.0
et 1 niveau II \geq 4.5

4 niveaux II
3 niveaux II \geq 5.0
et 1 niveau II \geq 4.5

4 niveaux II
3 niveaux II \geq 5.0
et 1 niveau II \geq 4.5

Conditions d'admission EPP

Au terme de la 11CO, l'élève peut accéder à l'école préprofessionnelle s'il a réussi son diplôme.

En cas d'échec au diplôme il doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Une moyenne générale de 4.0 ou plus ;
- Au maximum un niveau II à moins de 4.0 (non réussi) ;
- Aucune combinaison de notes insuffisantes excluant la promotion

Si celles-ci ne sont pas claires contacter la conseillère en orientation du CO.